

Crépy-en-Valois, le 17 septembre 2020

Préfecture de l'Oise
Direction Départementale des Territoires
Service de l'Eau, de l'Environnement et de la
Forêt
40 rue Jean Racine - BP 20317
60021 BEAUVAIS Cedex

A l'attention de Madame LAMBERT

Objet : Complément au dossier de DIG et autorisation n°60-2019-00118 - PPRE de la Grivette et de ses affluents

Madame,

Pour faire suite à votre courrier reçu le 18 août 2020 dans lequel vous nous demandez des compléments d'information concernant les espèces protégées, je vous apporte ces quelques éléments de réponse.

A ce jour, au vu du manque de détail sur les différents projets d'aménagement à réaliser sur la Grivette, dans le cadre du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE), nous souhaitons attendre que ces projets soient précisés au stade AVP ou PRO afin de confirmer ou d'informer le besoin d'une demande de dérogation des espèces protégées.

En effet, les projets seront définis de sorte à ne pas induire de perturbation sur les espèces protégées et si cela n'est pas possible, une demande de dérogation sera réalisée au stade PRO.

J'espère que ces éléments répondront à vos remarques et vous satisferont pour instruire le dossier de Déclaration d'Intérêt Général et de demande d'autorisation Loi sur l'eau, dans le cadre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Grivette et de ses affluents.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre dossier, je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération.

Pour le Président par délégation,
Monsieur Benoit PROFFIT,
Vice-Président en charge de l'eau & assainissement



SEEF
22 SEP. 2020
Arrivée